



Compte-rendu du Conseil municipal du 2 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le vingt-cinq mai, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

Membres excusés : LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, BASSEVILLE Cathy (procuration à CHEVREL Nicole), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Monsieur Loïc MATHURIN est désigné secrétaire de la séance.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2022 et les soumet au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents (14 membres)

Madame le Maire propose l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet
- Décision modificative n°1 - Budget panneaux photovoltaïques

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour (14 membres)

18h40 : arrivée de Claudine MEHA et de Guylaine BLAIRET

Conseil municipal – Séance du 2 juin 2022

Délibération n°45 : Tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement

La commission enfance jeunesse, réunie le 3 mai 2022, a proposé les tarifs suivants pour les camps qui se dérouleront au mois de Juillet 2022 ;

Camp à Pénestin du 11 au 13 juillet 2022 – 12 enfants				
QF1	QF2	QF3	QF4	Ext
122 €	127 €	132 €	137 €	168 €

Camp à Pénestin du 19 au 22 juillet 2022 – 12 enfants				
QF1	QF2	QF3	QF4	Ext
177 €	180 €	183 €	188 €	219 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces tarifs.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver les tarifs exposés ci-dessus ;

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

19h10 : arrivée de Valentin BEASSE

Conseil municipal – Séance du 2 juin 2022

Délibération n°46 : Convention – Création et fonctionnement d'un service commun informatique entre Redon agglomération et les communes

Le Conseil communautaire de Redon Agglomération a délibéré en faveur d'un conventionnement pour la création et le fonctionnement d'un service commun informatique entre Redon Agglomération et les communes.

La place toujours plus importante des technologies informatiques, la promotion et l'extension de l'usage de la dématérialisation dans le champ public local, le poids de la cybersécurité et la volonté partagée d'élargir des services à la technicité importante à d'autres communes du territoire, conduisent à créer un service commun dans le domaine des systèmes d'information et du numérique.

Le service commun informatique propose un pack indivisible de prestations d'infogérance qui visent en premier lieu à élever, renforcer le niveau de sécurité du système d'informations de la commune, mais aussi à le rendre plus efficient et plus performant, en mutualisant les actifs qui peuvent l'être.

Le détail des prestations et leurs modalités financières sont présentés dans la convention annexée à la présente délibération. Par ailleurs la possibilité est donnée à un membre de se retirer après un audit préalable. Le coût de cet audit est à la charge de la commune.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver l'adhésion de la commune au service commun informatique « direction communautaire des systèmes d'information et du numérique » ;

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Conseil municipal – Séance du 2 juin 2022

Délibération n°47 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 mai 2020, le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Programme de modernisation de la voirie 2022	Eurovia	41 421,78 €
Point à temps pour voirie communale	Eurovia	12 420,00 €
Enrobé à froid pour la voirie communale	Charier CM	297,00 €
Avis d'appel public à la concurrence – marché restauration scolaire	Medialex	374,86 €
Produit d'entretien pour les bâtiments communaux	Atlantique hygiène	2 680,60 €
Franges de balayage pour entretien des bâtiments communaux	Haltys	661,80 €
Panneaux de basket et sable pour réfection du city stade	Sport nature	1 785,76 €
Rayonnages pour archives communales	Ouest équipement	630,00 €
Signalétique de sécurité pour PEJ	Extincteurs nantais	532,80 €
Bac à BD pour la médiathèque	Manutan collectivités	737,49 €
Activités ALSH été 2022	Centre équestre de Brière	720,00 €
	Le tempo du cœur	120,00 €
	ESR rando marche nordique	50,00 €
	Les jardins de Brocéliande	366,00 €
	CHARRIER GAREAU	360,00 €
Matériel pour activités ALSH	Delta ouest	897,60 €
Mobilier pour camps ALSH	LATOIR	527,00 €
Illuminations de Noël	HTP	5 174,54 €
Gravier 0/20 pour travaux en régie services techniques	Charier CM	479,16 €
DVD pour médiathèque	CVE Coldis	402,00 €
Matériel pour activités sportives	Décathlon pro.	297,00 €
	Casal sport	229,96 €
Tapis pour bâtiments communaux	Aupinel	1 502,94 €
Avis d'appel public à la concurrence – local mutualisé espace jeunes/associations	Medialex	259,79 €
Réparation d'un volet roulant à la salle des Ardoisières	JOSSET Menuiserie	729,74 €
Peinture pour salle des sport et main courante terrain Henri Lucas	SIMAB	1 149,47 €

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Pour toutes les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption :

Date de réception	Référence cadastrale	Superficie	Prix de vente	Notaire
	YE 339	380 m ²	13 300 €	Me Gwenolé CAROFF
24/05/2022	YW 85	4 560 m ²	116 500 €	Me Gwenolé CAROFF

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.

Conseil municipal – Séance du 2 juin 2022

Délibération n°48 : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Compte-tenu de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet au sein du service Enfance-Jeunesse pour faire face à un accroissement d'activité, il est proposé au Conseil municipal la modification suivante :

- La durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique, initialement de 22,83 heures par semaine, est portée à une durée de 25,00 heures par semaine.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Adopter la proposition telle qu'exposée dans la présente délibération ;
- Modifier le tableau des emplois en conséquence ;

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Conseil municipal – Séance du 2 juin 2022

Délibération n°49 : Décision modificative n°1 - Budget panneaux photovoltaïques

Les prévisions du Budget panneaux photovoltaïques 2022 s'avèrent inexactes en section de fonctionnement au chapitre 042 – Opérations d'ordre et de transfert entre section.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante ;

Section de fonctionnement					
Nature	Chapitre	LIBELLES	BUDGET 2020	D.M.	Inscription budgétaire
DF	042	6811 - Dotations aux amortissements	24 481,00 €	6,10 €	24 487,10 €
RF	77	778 - Produits exceptionnels	18 730,00 €	6,10 €	18 736,10 €

Section d'investissement					
Nature	Chapitre	LIBELLES	BUDGET 2020	D.M.	Inscription budgétaire
DI	23	2313 - Constructions	137 405,10 €	6,10 €	137 411,20 €
RI	040	28151 - Amortissement installations complexes	24 481,00 €	6,10 €	24 487,10 €

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Valider la décision modificative n°1 dans les conditions établies ci-dessus ;

Bordereau adopté à l'unanimité (17 voix)

Questions et informations diverses

Logements

La collectivité a rencontré le bailleur social NéoToa, le 16 mai 2022 pour évoquer les projets de construction de logements à caractère social sur l'îlot du lotissement Le Triskell et au sein du projet îlot VERNEUIL, rue du 15 janvier 1872.

Concernant l'îlot du lotissement Le Triskell, les orientations d'aménagement contraignent à la création de six à huit logements sur une parcelle de 1 207 m². NeoToa semble trouver l'économie du projet périlleuse mais travaillera sur la question.

Pour ce qui est de l'îlot VERNEUIL, le programme mixe le commerce et l'habitat ; NeoToa est sollicité pour la partie logement et a émis l'hypothèse de la création de deux à trois pavillons seniors, T3, de plain-pied.

NéoToa va travailler sur ces deux projets pour déterminer leur faisabilité.

Projets

Réunion avec le cabinet d'études SCET concernant le projet de reconversion du site GT Ouest - 23 mai 2022 :

Le cabinet d'études SCET a travaillé sur le projet de reconversion du site GT Ouest ; Le cabinet a travaillé sur la répartition des surfaces en fonction des activités, sur le bilan financier projeté de l'opération et la définition du modèle économique et sur des propositions de démarches pour la commercialisation des locaux.

Le cabinet, en concertation avec la collectivité, a retenu le scénario d'un mix activités commerciales (restauration) et médicales. La dimension médicale a été intégrée à la réflexion en cours d'étude et semble compatible avec une activité commerciale à condition que les espaces soient correctement définis. La proposition de répartition des surfaces suggérée par la SCET mérite d'être mieux définie, avec un architecte. L'économie de l'opération devra également être affinée.

Rencontre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine - 16 mai 2022 :

La CCI propose de réaliser des études de faisabilité pour la création d'activités commerciales sur les secteurs GT Ouest, rue du Tertre et îlot VERNEUIL rue du 15 janvier 1872. Les études permettraient de déterminer la faisabilité économique des projets, de définir les projets commerciaux (activités, surfaces) et d'obtenir de coûts prévisionnels (valeur des loyers, financement...).

Le coût de l'étude pour les deux sites s'élève à 2 750,00 € HT. Elle permettra d'affiner la définition du besoin et d'alimenter les cahiers des charges pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la poursuite des projets. Le Conseil municipal est favorable à cette intervention.

Fibre optique

Certains habitants de la commune se questionnent concernant le déploiement de la Fibre optique ; Les branchements sont réalisés mais les habitants d'une grande partie du territoire ne sont pas éligibles à la fibre optique car le réseau n'est pas encore commercialisé par les opérateurs.

La commune n'a pas de visibilité sur la question de la commercialisation.

Professionnels de santé

Mme Adèle SOHIER, psychanalyste-thérapeute, s'installera dans les locaux de la maison de santé à compter du mois de juin 2022 pour exercer son activité.

Skate Park

La commission associations, sports, loisirs, réunie le 18 mai 2022, a évoqué un éventuel projet de Skate Park ; des échanges avaient été engagés à ce sujet entre l'animateur sportif communal, les jeunes et les abonnés au rollers. Les suggestions d'investissement sont bien au-delà des possibilités financières de la commune.

Afin d'avancer sur la question, il a été évoqué la possibilité de constituer une commission extra-municipale ou éventuellement créer un Conseil Municipal des enfants. Cela permettrait de déterminer l'adhésion au projet et de définir le lieu d'implantation (en tenant compte des nuisances sonores d'une telle installation, de la proximité, l'accessibilité, la sécurité...).

Elections législatives

Présentation de la composition des bureaux de vote et des tables de dépouillement :

Date du prochain Conseil municipal : jeudi 7 juillet 2022, 18h30